

attentive aux demandes, venant des gouvernements des Antilles orientales, de divers types d'assistance et, en particulier, d'expansion de l'aide au secteur agricole.

7. *Autres politiques*

Il est notoire que des politiques d'aide générale de la part de pays donateurs ont créé beaucoup de ressentiment chez les bénéficiaires et ont été rejetées par les organismes internationaux et les commissions d'enquête. Le programme d'aide canadienne aux Antilles du Commonwealth comporte trois secteurs principaux où des modifications de politiques assoupliraient considérablement les relations et se traduiraient par une aide plus efficace au développement.

a) *L'assistance aux programmes*

Au début de cette enquête, un témoin éminent de la région des Antilles a recommandé fortement que le Canada tente l'expérience d'une plus grande aide aux «programmes» dans ses allocations aux Antilles. Dans ce contexte, l'expression aide aux «programmes» veut dire un appui général financier à long terme du plan de développement du gouvernement bénéficiaire, plutôt qu'une aide conditionnelle à des secteurs ou à des programmes désignés. On a soutenu que cette politique se traduirait par un «progrès technique» par suite de l'élimination de paperasserie et de supervision coûteuses et exigeant un lourd tribut horaire chez les donateurs et les bénéficiaires.

Toute considération d'ordre technique mise à part, le Comité croit que cette suggestion assume une dimension politique et psychologique d'envergure. Pour des raisons d'amour-propre et d'indépendance, il y a une ferme volonté chez les Antillais de choisir les programmes qui méritent une aide et la méthode d'affectation des fonds.

Le comité ne croit pas que cette proportion soit nécessairement incompatible avec la responsabilité qui incombe au gouvernement canadien de s'assurer que les sommes consacrées à l'assistance sont dépensées à bon escient. Au moyen de l'extension de l'aide aux programmes, le Canada donnerait la preuve qu'il a confiance dans les aptitudes de ces pays à la planification et à l'administration. L'A.C.D.I. pourrait offrir, au besoin, un appoint en matière de conseil et d'administration, qui serait certes accueilli avec gratitude. Le gouvernement canadien pourrait fort bien s'acquitter de ses responsabilités envers les contribuables en faisant des études globales des «programmes» peu avant le délai d'expiration (probablement tous les cinq ans).

Le Comité préconise que le gouvernement étudie la possibilité d'étendre son aide aux programmes des gouvernements antillais et réponde généreusement aux demandes de ceux-ci. Ce ne doit pas être une politique globale rigide mais une stratégie d'assistance souple, de la nature de celle que proposait la Commission Pearson:

«Il faudrait que les donateurs adaptent les méthodes d'assistance aux besoins et au niveau de développement des pays bénéficiaires et reconnaissent que, dans certains cas, une aide accrue aux programmes serait précieuse.»